

République française  
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES  
**COMMUNE DE PUYBEGON**

**Séance du jeudi 22 mai 2025**

Date de la convocation : 19/05/2025

**Membres en exercice :**  
13

*Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h45*

**Présents : 7**

**Présents :** Patrick BURATTO, Robert CINQ, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Robert ROUFFIAC

**Votants: 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Représenté(s) :**

**Excusé(s) :** Bruno PUTTO, Michel SOULET

**Secrétaire de séance:**  
Robert ROUFFIAC

**Absent(s) :** Véronique CHERBOURG, Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Nicolas PIC

**Objet : Création d'une zone agglomérée sur la route de la Barrière - DE\_016\_2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Le Code de la Route confie au maire le soin de fixer les limites de l'agglomération. Ce même code définit l'agglomération comme "l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui borde.

Il est proposé à l'assemblée de mettre des limites d'agglomération sur la route de la Barrière afin de pouvoir aménager et réglementer la vitesse sur toute la traversée de la voie communale.

Désignation de la zone traversée	Voie	Repères géographiques
Route de la Barrière	VC 8	- dans le sens de Saint-Gauzens vers Puybegon en limite de commune - dans le sens de Puybegon vers Saint-Gauzens environ 50 mètres avant la première maison côté gauche

Il s'agit d'une décision prise par arrêté municipal, le Maire soumet un projet d'arrêté réglementaire pour avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de la zone agglomérée sur la route de la Barrière.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,  
Robert ROUFFIAC



Date de transmission de l'acte: 23/05/2025  
Date de réception de l'AR: 23/05/2025  
081-218102150-DE\_016\_2025-DE  
A G E D I